

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DE L'ARSATESE LOIRE BRETAGNE

## TOURS 18 avril 2013

Etaient présents: Vincent BLU, Damien DELFORGE, Gilles FERJOUX, Guy FOURNERET, Bernard COLLOCI, Yannick PERIO, Sarah FAUCONNIER, Ahmed HASSINI, Guillaume ROCHER, Eric POISSEAU, Gaëlle FERNANDES, Alain DECUYPER, Renaud MOLAS, Nathalie MAUME, Yoann DUCEPT, Frédéric GOT,

Etaient excusés: Franck HENNEBEL, Jean-Luc RAMAIN, Christian BARBIER, Alexandra MIGNON, Cyrille FONTENEAU.

# > Validation du CCTP ARSATESE

La dernière version doit maintenant être finalisée pour mise en ligne et envoi à José VASQUEZ (ENGEES).

## > Groupe de travail sur les bonnes pratiques de prélèvements

6 personnes présentes (SATESE, Agence de l'eau) pour la deuxième réunion à Tours le 17/04/13.

Les discussions ont porté sur les prélèvements d'eaux résiduaires (ponctuels ou fractionnés).

Le but étant d'essayer de balayer toutes les situations de prélèvements rencontrées sur le terrain (voir le compte rendu de réunion disponible sur le site internet).

Une première présentation des réflexions sera effectuée en juin 2013 lors des journées techniques.

La prochaine réunion est prévue en septembre 2013.

## > Groupe de travail réseau

Dans un premier temps, F. GOT a questionné 10 sateses pour connaître leur activité sur la problématique « suivi des réseaux », 5 ont répondu.

G. FOURNERET précise que l'AMF a publié un guide sur la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux.

Une présentation sera faite sur le sujet lors des journées techniques 2013 à LAVAL.

## > Projet de formation débitmétrie

Plusieurs exemples concrets de sites de mesure ont été transférés pour étude à M. Vasquez et son collaborateur M. DUFRESNE.

La proposition de formation sur la mesure du débit a été structurée de façon à ce que les notions qui seront abordées, soient le plus transposable possible à d'autres stations de mesure.

Il est actuellement prévu deux jours de formation (intensifs).

#### > Site internet et forum

Grâce aux nombreux articles rédigés par l'Arsatese Seine Normandie sur les Journées techniques AESN 2012 et publiés depuis février, le nombre de consultation s'est maintenu à une moyenne de 1500 par mois en février et mars.

La fréquentation sur le forum reste plus confidentielle, malgré des évolutions depuis février 2013 :

- une mise à jour technique (évolution du logiciel PHPBB2 vers PHPBB3) qui permet l'ajout de pièces jointes aux messages,
- une refonte des rubriques,
- la création de rubriques spécifiques et restreintes aux Arsatese SN et AG,
- l'envoi par la Newletter spéciale à prés de 200 destinataires du contenu de chaque nouveau message,
- l'affichage en colonne centrale des derniers sujets postés.

Les derniers messages ont tous reçu une ou plusieurs réponses.

#### > Réforme des collectivités

Le projet actuel de loi de décentralisation prévoit à l'article 62 de nouvelles missions obligatoires pour les communautés de communes telles que l'assainissement collectif et non collectif, l'entretien des milieux aquatiques, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires des gens du voyage : Missions obligatoires pour bénéficier de la DGF bonifiée.

L'intégration de missions d'ingénierie technique et d'assistance technique dans le cadre d'un GIP évoquée au début a été retirée. L'assistance Technique a été étendue pour raison de solidarité et d'aménagement du territoire à la voirie, à l'aménagement du territoire, à l'habitat (article 40).

Les seuils repris initialement (version février 2013) n'apparaissent plus, le seuil de 15000 habitants reste la référence. La version de février ne tenait pas compte du décret de 2007.

Conclusions : (Voir la note de l'ANSATESE sur le site internet)

Dans le cadre du regroupement des collectivités, les seuils d'éligibilité sont à affiner (le seuil de 15000 habitants semble très restrictif pour exercer une animation territoriale).

Il importe donc de suivre l'évolution de ces textes réglementaires.....

### > Journées techniques 2013

Déjà environ 50 inscrits pour les journées techniques 2013 (à LAVAL), l'objectif est d'environ 100 participants.

L'organisation et la définition du programme sont finalisées (voir tableaux cidessous).

		·	
Horaire	Durée	Qui ?	Objectif
13h00	1 h	membres du bureau des ARSATESE	Accueil des participants
14 h 00	30 mn	DG CG 53, Gilles, Guy et Gaëlle	Discours d'accueil
14 h 30	1 h	AELB, AESN (L.ATHENE, J. LESAVRE?)	10ièmes programmes
15 h 30	1 h	MEDD (à voir avec Guy)	Modif arrêté du 22 juin
16 h 30	30 mn	SATESE 53, ARSATESE LB	Pause
17 h	2 h	Membres du bureau	AG ARSATESE LB et SN (2 salles)
19h	1 h	SATESE 53, ARSATESE LB	Accès aux hôtels
20h00		départ en bus	
20h15	15 mn	Président du CG 53	Accueil des participants

Mardi 4 juin

## Mercredi 5 juin

Horaire	Durée	Qui ?	Objectif
8 h 45	15 mn	Membres du bureau des ARSATESE	Accueil des participants
9 h	1 h	Membres du GT (Gaelle et Ahmed)	Restitution du GT prélèvement et info CCTP
10 h	45 mn	ARSATESE SN (Michelle PATRAS)	Impact rejets sur cours d'eau
10 h 45	45 mn	Sarah, SATESE 53	RSDE
11 h30	1 h	ASTER (Guillaume ASTER 49 ou Eddie SIAM)	Présentation état des lieux milieux
12 h 30	1 h 30	SATESE 53	Repas
14 h	3 h	SATESE 22 (TTCR), 49 (filtre tambour Gilles), 37 (FPR Nathalie), 29 (sous produit Christian Barbier)	Retours d'expérience (FPR, Filtre à tambour, Sous-produits, TTCR)
14h	3h	cellule ASTER (Guillaume et Alexandra)	à définir
17 h	30 mn	SATESE 53, ARSATESE LB	Pause
17 h 30	1 h 30	AG ANSATESE	
19h00	?	SATESE 53, ARSATESE LB	Repas

# Jeudi 6 juin

Horaire	Durée	Qui ?	Objectif
9 h	45 mn	SATESE 61 (Bertrand Manson) et 35 (Ahmed)	RPQS
9 h 45	45 mn	SATESE 54 et/ou 29?	AMO retour d'expérience
10 h 30	45 mn	Guy FOURNERET	Connaissance patrimoniale des réseaux
11 h 15	45 mn	SATESE 49 (Damien)	Point sur l'arrêté irrigation
12 h	15 mn	CG 53, ARSATESE LB	Cloture des journées
12 h 15	1 h	SATESE 53, ARSATESE LB	Repas buffet

### > Divers

Gilles a interpellé l'agence de l'eau pour savoir si elle envisageait d'intervenir pour la révision des seuils d'éligibilité, la réponse est NON.

Les laboratoires du 49, 53 et de l'IDAC (Nantes) se regroupent pour créer un GIP (groupement d'intérêt public).